

DIRECTION GENERALE DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES
59, BD VINCENT AURIOL TELEDOD
75703 PARIS CEDEX 13

PARIS, LE

20 NOV. 2008

Réf : [REDACTED]

Affaire suivie par [REDACTED]
Bureau des professions réglementées et des services
Téléphone : [REDACTED]
Télécopie : [REDACTED]
Courriel : [REDACTED]

Monsieur Jean-Pierre MEUNIER
Vice-président du Collectif Doubl'O Monde

Monsieur,

Par lettre du 13 octobre 2008, vous avez appelé mon attention sur la démarche engagée par votre association à propos d'un produit de placement commercialisé par le groupe des Caisses d'Epargne sous le terme générique DOUBL'O Monde.

Vous indiquez que les obligations en matière de commercialisation de produits financiers n'ont pas été respectées pour des personnes qui se seraient manifestées auprès de votre association. Vous formulez également un certain nombre de critiques sur la manière dont a été rédigée la notice d'information et sur le contenu de la publicité.

Vous faites état par ailleurs de nombreuses réclamations déposées successivement auprès des caisses régionales et du médiateur du groupe. Il s'agit de démarches préalables indispensables pour tous les épargnants qui souhaiteraient déposer un recours devant le juge. Les éléments que vous évoquez plus haut ne manqueront pas d'être évoqués et appréciés au cas par cas par le juge compétent.

Il n'en reste pas moins vrai que la question de la transparence des informations et de la protection économique du consommateur reste au cœur de l'action de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Le travail d'enquête joue à ce titre un rôle primordial pour prévenir, rechercher et traiter les pratiques de nature à entraver le bon fonctionnement des marchés et à fausser la confiance du consommateur.

C'est dans ce cadre que les autorités sectorielles concernées comme la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique ou l'Autorité des Marchés Financiers analysent, au même titre que la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, les comportements des différents réseaux concernés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE SOUS DIRECTEUR

[REDACTED]

POUR TOUTES INFORMATIONS, CONSULTEZ AUSSI WWW.DGCCRF.BERCY.GOUV.FR OU 3939 ALLO, SERVICE PUBLIC (0,12€/mn)
La DGCCRF met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations nominatives. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en entête de ce document.